

#### **Conseil d'administration**

Session annuelle Rome, 29 juin-3 juillet 2020

Distribution: générale Point 10 de l'ordre du jour

Date: 27 mai 2020 WFP/EB.A/2020/10-B

Original: anglais Questions d'administration et de gestion

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org/fr).

# Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

#### Projet de décision\*

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.A/2020/10-B) et approuve les suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection à l'intention des organes délibérants, lesquelles sont annexées au document.

#### Coordonnateurs responsables:

M. J. Howitt

Mme M. Manditsch

Directeur de la Division de la gestion globale des

Chef

risques et Responsable du contrôle des risques tél.: 066513-2786

Sous-Division des contrôles internes et de la supervision

tél.: 066513-2547

<sup>\*</sup> Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

#### Corps commun d'inspection

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies et a pour mission d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organismes participants sont menées de la façon la plus économique possible.

2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM y participe en vertu de ses liens statutaires avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.

#### Rapports du Corps commun d'inspection appelant une action du PAM

- 3. Au cours de la période de 2019 considérée<sup>1</sup>, le CCI a publié sept rapports appelant une action du PAM. Les rapports sont disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sur le site Web du CCI et via les hyperliens fournis à l'annexe III.
- 4. Les rapports du CCI ci-après contiennent de nouvelles recommandations auxquelles le PAM doit donner suite:
  - i) Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations (JIU/REP/2018/5)
  - ii) Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/6)
  - iii) Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (JIU/REP/2018/7)
  - iv) Examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (JIU/REP/2019/2)
  - v) Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (JIU/REP/2019/3)
  - vi) Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2019/4)
  - vii) Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies (JIU/REP/2019/6)
- 5. L'annexe I présente les 44 nouvelles recommandations issues des rapports du CCI appelant une action du PAM publiés depuis le dernier rapport communiqué au Conseil, ainsi que les réponses du PAM et les suites données par celui-ci. Elles comprennent 12 recommandations à l'intention de l'organe délibérant communiquées pendant la période considérée en 2019, ainsi que les réponses proposées par le Secrétariat. Les suppléants du Bureau du Conseil d'administration ont examiné ces propositions de réponse, qui ont ensuite été approuvées par le Bureau à sa réunion de décembre 2019.
- 6. On trouvera à l'annexe II un point sur l'état d'application de 11 recommandations précédemment portées à l'attention du Conseil.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapports reçus au 15 octobre 2019.

7. L'annexe III énumère les liens vers les rapports du CCI examinés dans le présent document et vers les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) y afférentes.

8. La suite donnée aux recommandations a permis de clore le dossier de 43 d'entre elles (tableau 1).

TABLEAU 1: ÉTAT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION À LA SESSION ANNUELLE DE 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION								
Année du programme de travail du CCI	Recommandations en attente dans les précédents rapports	Nouvelles recommandations	Closes	Recommandations en attente au 11 novembre 2019*				
2016	1	0	(1)	0				
2017	4	0	(1)	3				
2018	6	25	(24)	7				
2019	0	19	(17)	2				
Total	11	44	(43)	12				

<sup>\*</sup> L'état de l'application des recommandations se rapportant à l'examen: i) des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies; ii) des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies; iii) des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies; et iv) du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, a été actualisé au 13 mai 2020.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	IS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2019/6 Rec. 2	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, veiller à ce que le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité soit révisé d'ici à la fin de 2021, afin qu'y figurent toutes les fonctions de contrôle interne qui font partie, le cas échéant, des responsabilités et activités de ce comité.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration  Le Mandat révisé du Comité d'audit¹ définit les responsabilités spécifiques du Comité d'audit concernant les fonctions de contrôle interne.  Celles-ci consistent notamment à donner des avis au Conseil d'administration et au Directeur exécutif dans le domaine de la dotation en personnel, des ressources et de l'efficacité de la fonction d'audit interne, l'indépendance de ladite fonction, la sélection et les travaux de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle, le plan annuel des activités du Bureau des services de contrôle et les procédures mises en place pour la prise en compte et la vérification des allégations sérieuses.  Depuis son approbation par le Conseil en 2011, le mandat a été mis à jour trois fois pour tenir compte de l'évolution des priorités en matière de contrôle. Le 4 décembre 2019, le Bureau du Conseil d'administration et le Comité d'audit ont évoqué la possibilité d'apporter d'autres modifications au mandat. Par exemple, le Comité d'audit rencontre le Directeur de l'évaluation tous les ans, ce qui constitue un point inscrit en permanence à l'ordre du jour de sa réunion de milieu d'année, mais ne figure pas dans le manda sous sa forme actuelle. Le mandat sera révisé de sorte que cette fonction d'évaluation fasse partie

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le mandat révisé du Comité d'audit présenté dans le document WFP/EB.2/2018/10/1 a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2018. https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000099483/download/.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	IS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	ENTATION DU PRÉ	ÉCÉDENT RAPI	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						des fonctions de contrôle interne assurées par le Comité d'audit.
2019/6 Rec. 3	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, veiller à ce que l'examen du système de contrôle interne et de la gestion des risques soit inscrit dans le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité d'ici à la fin de 2021, afin que toute l'attention voulue soit prêtée aux déficiences du contrôle interne et aux risques émergents.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration  Depuis 2011, les responsabilités spécifiques du Comité d'audit concernant le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques au PAM figurent dans son mandat. Un point consacré aux défaillances des processus de contrôle interne et aux nouveaux risques est inscrit en permanence à l'ordre du jour de chacune des rencontres du
2019/6 Rec. 4	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, sérieusement envisager d'inscrire d'ici à la fin de 2021 le contrôle de la fonction de déontologie et des activités de lutte contre la fraude dans la version révisée du mandat ou de la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité, afin de renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité, à condition que ledit comité satisfasse au critère d'indépendance.	Acceptée	Appliquée	Clos	Comité d'audit, qui se réunit trois fois par an.  Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration  Concernant la déontologie: depuis 2011, le mandat prévoit que des avis sont donnés au Conseil d'administration et au Directeur exécutif sur les systèmes mis en place par le PAM pour faire respecter et promouvoir les valeurs qu'il prône et la déontologie, et pour assurer la conformité aux normes et politiques des Nations Unies applicables ainsi qu'aux règles d'intégrité et de déontologie les plus strictes, notamment pour ce qui est de la prévention des conflits d'intérêts et des comportements répréhensibles. En novembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé la révision du mandat afin que le Bureau de la déontologie et le Déontologue principal puissent bénéficier d'un accès illimité et confidentiel au Comité d'audit.  Concernant les activités de lutte contre la fraude: depuis 2011, le mandat définit les responsabilités spécifiques du Comité d'audit liées au contrôle

ANNEXE	ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION							
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations		
						des activités en lien avec la déontologie et la lutte contre la fraude. Elles consistent notamment à donner des avis au Conseil d'administration et au Directeur exécutif, entre autres, sur les questions suivantes:  • les systèmes mis en place par le PAM pour faire respecter et promouvoir les valeurs de la fonction publique internationale, et assurer la conformité aux normes et politiques applicables ainsi qu'aux règles d'intégrité et de déontologie les plus strictes s'agissant de prévenir les conflits d'intérêts et les comportements répréhensibles; et  • les procédures mises en place pour la prise en compte et la vérification des allégations sérieuses d'irrégularités.		
2019/6 Rec. 5	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Pour répondre aux besoins des entités des Nations Unies, leurs organes délibérants et directeurs devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, envisager de réviser et d'actualiser le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité, afin qu'y soient décrites les compétences et qualifications professionnelles dont doivent disposer les membres de celui-ci, notamment un panachage équilibré d'expériences dans les secteurs public et privé à un haut niveau de responsabilité et, de préférence, une bonne compréhension de la structure et du fonctionnement du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et internationales.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration D'après le mandat du Comité d'audit, ses membres doivent avoir des compétences, des connaissances et une expérience de haut niveau dans les domaines suivants: finance et audit; structures de gouvernance et de responsabilité organisationnelles, y compris en ce qui concerne la gestion des risques; grands principes du droit; gestion de haut niveau; et organisation, structure et fonctionnement du système des Nations Unies et/ou d'autres organisations intergouvernementales.  De plus, le mandat prévoit que les membres doivent ou devront connaître les objectifs du PAM, sa mission, ses structures de gouvernance et de responsabilité et les règles qui le gouvernent. À		

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	S DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						cette fin, une réunion d'orientation destinée aux nouveaux membres est organisée, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 38 du mandat: "Dans le cadre des activités relatives à l'accueil des nouveaux arrivants, les nouveaux membres participent à une journée de formation, analogue à celle qui est organisée à l'intention des nouveaux membres et observateurs du Conseil d'administration, avant la tenue de leur première réunion."
2019/6 Rec. 6	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, donner pour instruction au comité d'audit et de contrôle de leur entité de procéder à une autoévaluation chaque année et de faire établir une évaluation indépendante de leur performance tous les trois ans, et de leur rendre compte des résultats.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration L'auto-évaluation de sa performance par le Comité d'audit a été inscrite dès le départ dans son règlement intérieur. En novembre 2018, le Conseil a approuvé le mandat révisé qui comporte une référence à l'auto-évaluation, comme suit: "En application des dispositions de son règlement intérieur, le Comité d'audit procède chaque année à une auto-évaluation de sa propre performance et en rend compte au Conseil d'administration et au Directeur exécutif."  D'autres modifications du mandat ayant trait à la réalisation d'une évaluation indépendante de la performance tous les trois ans seront examinées par le Comité d'audit et par le Conseil.
2019/6 Rec. 7	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, faire en sorte que le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité soit périodiquement révisé et actualisé, pour que les nouvelles priorités et	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration Le mandat du Comité d'audit comporte déjà un paragraphe indiquant: "Le Conseil d'administration et le Directeur exécutif prennent les mesures nécessaires pour que le présent mandat soit réexaminé périodiquement. Tout

ANNEXE  Numéro de la recommandation	I: RECOMMANDATION  Document	Recommandation	DEPUIS LA PRÉSE État d'acceptation*	ENTATION DU PRÉ État d'application**	État du dossier***	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  Observations
		les nouveaux problèmes auxquels l'entité doit répondre y soient pris en compte.				projet d'amendement y relatif doit être soumis pour approbation au Conseil d'administration."  Le mandat révisé du Comité d'audit présenté dans le document portant la cote WFP/EB.2/2018/10/1 a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en novembre 2018. Le mandat a été révisé trois fois depuis 2011, date à laquelle il avait été approuvé pour la première fois par le Conseil qui donnait ainsi suite à une décision qu'il avait prise en février 2009, selon laquelle le Comité d'audit devait faire rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif.
2019/4 Rec. 1	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	Les organes directeurs ou délibérants sont encouragés à veiller à ce que les chefs de secrétariat intègrent des principes et méthodes de gestion du changement dans leurs réformes organisationnelles et rendent compte des résultats obtenus	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion des connaissances  Le PAM reconnaît qu'il importe d'inscrire des principes et méthodes de gestion du changement au cœur des réformes organisationnelles. De tels principes ont été élaborés aux fins d'initiatives axées sur le changement organisationnel telles que la feuille de route intégrée et le processus visant à adapter la structure du PAM à sa mission. Afin que la gestion du changement soit dûment appuyée, le PAM a mis en place une équipe chargée de la gestion du changement au sein de la Division de l'innovation et de la gestion des connaissances, qui a pour mission de coordonner et d'harmoniser les initiatives relatives au changement au niveau institutionnel afin d'encourager le partage des meilleures pratiques, de créer des synergies et d'éviter les actions redondantes au sein du PAM.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	IS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2019/4 Rec. 2	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient intégrer dans leurs réformes organisationnelles en cours et à venir des méthodes structurées et globales de gestion du changement, et en rendre compte à leurs organes directeurs ou délibérants	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion des connaissances  Le PAM estime qu'il est primordial de consacrer du temps et des ressources à la gestion du changement pour garantir la bonne mise en œuvre des réformes. Voir également la réponse à la recommandation 1.
2019/4 Rec. 3	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, appuyer l'élaboration d'outils destinés à uniformiser les enquêtes sur les questions organisationnelles menées auprès des fonctionnaires des Nations Unies	Acceptée		Clos	Coordonnateurs: Division des ressources humaines et Division de l'innovation et de la gestion des connaissances  Le PAM s'est engagé à mener des enquêtes mondiales auprès du personnel tous les deux ans, comme l'avait recommandé précédemment le CCI.  En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera aux initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Il est favorable au principe consistant à harmoniser les enquêtes mondiales auprès du personnel, celles-ci étant susceptibles d'offrir d'excellentes occasions de procéder à des analyses comparatives et d'apprendre de l'expérience d'autres organismes.
2019/4 Rec. 4	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que les ressources allouées à la gestion du changement soient clairement désignées et que les résultats attendus soient chiffrés, suivis et évalués	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion des connaissances  Le PAM convient qu'il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes à la gestion du changement, y compris pour ce qui est du temps et du budget, pour garantir la réussite de toute réforme organisationnelle. Il est important de suivre les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus et d'en rendre compte pendant

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	S DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						toute la durée des initiatives axées sur le changement. Le PAM note aussi que des ressources sont prévues dans le plan de gestion pour la Division de l'innovation et de la gestion des connaissances.
2019/4 Rec. 5	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient faire jouer un rôle accru dans la gestion du changement organisationnel à leurs équipes chargées des aspects stratégiques de la gestion des ressources humaines. Il s'agirait notamment de promouvoir des changements dans les attitudes et les comportements individuels, de mettre en place des mécanismes visant à renforcer ces changements et de créer des canaux pour communiquer les retours d'information à l'ensemble du personnel	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines Le PAM reconnaît que les fonctions stratégiques en matière de ressources humaines comme la gestion des talents et la planification des effectifs aident l'organisation à s'adapter efficacement au changement (notamment la restructuration organisationnelle et le changement de manière générale), et il continuera de mettre en avant ces fonctions.
2019/4 Rec. 6	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient inscrire un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, afin d'examiner les moyens d'aider le Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels à jouer un rôle plus important dans les réformes du système des Nations Unies	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion des connaissances En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera aux initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Il convient que les connaissances en matière de gestion du changement devraient être consignées et exploitées au profit du système des Nations Unies et des organismes qui le composent afin que tous profitent de possibilités d'apprentissage et de développement en matière de pratiques de gestion du changement.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	S DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAPI	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2019/3 Rec. 1	Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient demander à leurs secrétariats de recenser les liens entre le mandat de base de l'entité et la réduction des risques de catastrophe, et de rendre compte des progrès réalisés en matière de réduction desdits risques en se fondant sur les orientations fournies dans le cadre de résultats du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui donne des directives pour le suivi et la publication de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation du Plan d'action	Acceptée en partie		Clos	Coordonnateur: Unité des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe Le PAM admet qu'il est utile de recenser les liens entre le mandat de base d'une organisation et la réduction des risques de catastrophe. Il estime toutefois que dans le cas des organismes opérationnels décentralisés, qui administrent toute une gamme de programmes mis en œuvre par de nombreux bureaux sur le terrain, la méthode proposée pour communiquer l'information est contraignante, en particulier parce qu'elle n'est pas harmonisée avec les processus de suivi et d'évaluation en place au PAM.
2019/3 Rec. 2	Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Dans l'action de réforme du système des Nations Unies pour le développement qu'il mène en collaboration avec les chefs de secrétariat des autres entités des Nations Unies, le Secrétaire général devrait veiller à ce que la nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable intègre systématiquement la réduction des risques de catastrophe dans les plans stratégiques communs des équipes de pays, afin que le développement et la planification tiennent compte des risques, et dispose de ressources pour sa mise en œuvre, et à ce qu'un système commun de remontée d'informations permette de suivre les progrès accomplis selon les priorités définies dans le Cadre de Sendai et dans le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la	Acceptée en partie		Clos	Coordonnateur: Unité des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe Le PAM dispose déjà de systèmes d'établissement de rapports de suivi et d'évaluation conçus pour répondre à ses besoins en tant qu'organisme humanitaire. Il accepte la recommandation dans son principe mais estime que la méthode recommandée est trop détaillée et beaucoup trop contraignante pour les organismes opérationnels qui administrent toute une gamme de programmes mis en œuvre par de nombreux bureaux sur le terrain.

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		résilience, et soit associé à des comptes rendus détaillés sur les activités opérationnelles adressés aux organes directeurs				
2019/3 Rec. 3	Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Dans le cadre de leur participation à la réforme en cours du système des coordonnateurs résidents redynamisé, les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies intervenant sur le terrain devraient veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies prévoient d'allouer des capacités à la mise en œuvre d'activités de développement tenant compte des risques et à ce qu'il soit rendu compte au siège de ces activités de terrain, notamment grâce à un suivi de la manière dont elles contribuent à l'application du Cadre de Sendai, prenant en considération le cadre de communication d'informations relatives aux objectifs de	Acceptée en partie		Clos	Coordonnateur: Unité des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastroph. Le PAM admet qu'il est utile de disposer d'un appui spécifique au sein des équipes de pays des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de la communication d'informations relatives à la réduction des risques de catastrophe. Toutefois, les systèmes de notification des organismes humanitaires sont très différents de ceux des organismes de développement et comportent moins de données sur la réduction des risques de catastrophe. Les organismes humanitaires ont donc besoin d'un appui différent pour ce qui est du suivi et de la communication d'informations er lien avec la réduction des risques de catastrophe.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	S DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAPI	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2019/2 Rec. 1	Examen du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient procéder régulièrement à un examen critique des mécanismes d'assurance qualité en place dans leur entité afin de veiller à ce que les notes données pour les différents indicateurs dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes soient justes et conformes aux notes techniques publiées par ONU-Femmes et reflètent la réalité	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes Le PAM appuie le projet d'ONU-Femmes mentionné dans la réponse interorganisations du CCS², consistant à donner des indications pratiques pour renforcer les capacités en matière d'assurance qualité dans le cadre de l'établissement des rapports sur la version actualisée du Plan et à encourager un recours plus systématique à des examens critiques par les pairs dans tout le système des Nations Unies.
2019/2 Rec. 2	Examen du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes	Avant la fin de 2020, les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination devraient se coordonner dans le cadre des mécanismes du Conseil existants pour entreprendre un examen d'ensemble des résultats atteints au terme de l'application de la première phase du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et prévoir une plateforme d'approbation du dispositif tel qu'il a été révisé en 2018	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera à toutes les initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Il souscrit à la réponse interorganisations du CCS à cette recommandation et est favorable à la poursuite du dialogue dans le cadre des mécanismes existants.
2019/2 Rec. 4	Examen du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et	Les organes délibérants et les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient prendre connaissance de la lettre annuelle qu'ONU-Femmes adresse à la direction exécutive, accompagnée d'indications sur les stratégies et les mesures	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes Le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes intégrera la lettre annuelle d'ONU-Femmes dans les rapports et les points de l'ordre du jour qu'il présente au

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Assemblée générale des Nations Unies. 2019. Examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Note du Secrétaire général. A/74/306/Add.1. https://undocs.org/fr/A/74/306/Add.1.

ANNEXE Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	DEPUIS LA PRÉSE État d'acceptation*	ENTATION DU PRÉ État d'application**	État du dossier***	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  Observations
	l'avancement des femmes	envisagées par les chefs de secrétariat pour mieux répondre aux exigences des indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système et sur ce que l'on attend d'eux pour ce qui est de leur contribution à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes				Conseil, à compter du rapport soumis au Conseil à sa première session ordinaire en février 2020.
2019/2 Rec. 5	Examen du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes	Avant la réalisation du Plan d'action 2.0, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient prévoir une évaluation indépendante des progrès tangibles qui ont été accomplis en ce qui concerne la prise en compte de la problématique femmes-hommes afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement des femmes au sein de leur organisme, en utilisant, le cas échéant, le Plan d'action comme point de référence	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes Le PAM a fait réaliser une évaluation indépendante de sa Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020).
2018/7 Rec. 1	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui n'ont pas adopté de directives et de politiques sur la recherche devraient envisager d'élaborer, selon qu'il convient, un ensemble minimum de normes sur la production et l'exploitation de la recherche d'ici à la fin 2021	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)  Le PAM convient de se doter de directives et de politiques sur la recherche pour éclairer son programme de recherche d'ici à la fin de 2021.
2018/7 Rec. 2	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient modifier la configuration de leurs systèmes de comptabilité analytique relatifs aux budgets- programme et à la gestion financière de manière à pouvoir rendre compte du coût des activités de recherche d'ici à la fin 2020	Non acceptée		Clos	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						Le PAM souscrit à la réponse interorganisations du CCS à cette recommandation <sup>3</sup> , dans laquelle il est indiqué que sa mise en œuvre nécessiterait des modifications des processus de programmation ainsi que des systèmes informatiques et des politiques connexes. Compte tenu du niveau de ressources requis, l'intégration du coût des activités de recherche dans la comptabilité analytique n'est pas une priorité pour 2020.
2018/7 Rec. 4	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient évaluer périodiquement les besoins de recherche et les potentiels fournisseurs de produits de recherche et les coûts associés, l'objectif de long terme étant de renforcer les capacités internes de recherche, selon qu'il convient, et d'utiliser systématiquement la recherche produite par le milieu universitaire	Non acceptée		Clos	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)  Le PAM approuve l'objectif visé par cette recommandation; il importe de veiller à ce que les besoins de recherche soient satisfaits en s'adressant aux fournisseurs les plus qualifiés et les plus financièrement avantageux en la matière. Le système dont dispose actuellement le PAM, qui comprend des mémorandums d'accord et des accords à long terme conclus avec un large éventail d'établissements universitaires et d'instituts de recherche, est suffisant pour faire face aux besoins actuels et prévisibles en matière de recherche.

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Assemblée générale des Nations Unies. 2019. *Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Note du Secrétaire général. A/74/216/Add.1. https://undocs.org/fr/A/74/216/Add.1.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	S DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/7 Rec. 6	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Chef du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devrait envisager de prier les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer une politique d'accès libre aux données à l'échelle du système, permettant la mise en commun de logiciels et de travaux de recherche entre les entités des Nations Unies	Acceptée		Clos	Coordonnateurs: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques) et Division des technologies de l'information  En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera à toutes les initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Il approuve la réponse interorganisations du CCS à cette recommandation, qui indique que le libre accès aux données et la mise en commun des travaux de recherche entre les entités des Nations Unies auront un effet positif sur la visibilité des produits de la recherche et permettront de tirer le meilleur parti des progrès des technologies numériques. Toutefois, ces avantages devraient être mis en balance avec les coûts implicites, la nécessité de mettre en place des mesures permettant de garantir la protection des données sensibles et l'utilisation efficiente des plateformes existantes.
2018/7 Rec. 7	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les chefs de secrétariat des autres entités des Nations Unies devraient examiner le degré de participation des chercheurs des pays du Sud et adopter des politiques et des cadres qui stimuleront un renforcement des capacités pour tous les volets des fonctions de la recherche sur les politiques, y compris l'exploitation de la recherche au niveau national, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale et aux organes directeurs, respectivement, d'ici à la fin 2020	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)  Le PAM soutient l'objectif consistant à renforcer les capacités nationales afin que les pays puissent mener des analyses et des travaux de recherche en matière de sécurité alimentaire susceptibles d'éclairer comme il convient les politiques, les programmes et les projets nationaux. En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera à toutes les initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation.

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/7 Rec. 8	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies participant au Réseau des Nations Unies sur les migrations devraient demander aux services concernés d'évaluer les possibilités de collaboration interinstitutions, sur la base des intérêts convergents et des compétences spécifiques, concernant la prise de décisions sur les projets de recherche sur les migrations, d'ici à la fin 2019	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)  En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera aux initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Les migrations et leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence demeurent un thème central. Le PAM se félicite d'avoir l'occasion de travailler avec des partenaires interinstitutions en vue de tirer parti des avantages comparatifs de chacun de sorte que les décisions concernant les populations déplacées puissent être prises en connaissance de cause et en temps utile.
2018/7 Rec. 9	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient prendre des mesures pour veiller à ce que les engagements pris en faveur de la collaboration interinstitutions, y compris la création d'une plateforme mondiale de connaissances en ligne et la facilitation des échanges universitaires, prévues dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, soient mis en œuvre d'ici à la fin 2020	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)  En sa qualité de membre du système des Nations Unies, le PAM contribuera aux initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Il communiquera ses travaux de recherche, en tant que biens collectifs mondiaux et, dans la mesure du possible, il mettra des ensembles de données anonymisées à disposition sur la plateforme mondiale de connaissances en ligne, une fois celle-ci établie.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	S DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/7 Rec. 12	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec tous les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies, devrait encourager les partenariats à long terme avec le milieu universitaire aux niveaux mondial, régional et national, et élaborer des directives de base pour ces partenariats	Acceptée en partie		Clos	Coordonnateur: Division de la recherche, de l'analyse et du suivi (Département de l'élaboration des programmes et des politiques)  Le PAM est conscient qu'il est important d'établir et d'entretenir des partenariats de longue durée avec le milieu universitaire aux niveaux mondial, régional et national. Il ne voit cependant pas l'utilité d'élaborer des directives de base à cet égard étant donné qu'il est nécessaire de
						conserver une certaine souplesse pour pouvoir prendre en compte différents centres d'intérêt et contextes en matière de travaux de recherche.
2018/6 Rec. 1	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient charger les bureaux compétents d'élaborer, d'ici à la fin de 2020, un projet de politique relative à l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions, ainsi que des directives pour l'application de cette politique, et d'en présenter les textes à leurs organes délibérants respectifs, si leur approbation est nécessaire pour que la politique prenne effet	Acceptée en partie		Clos	Coordonnateurs: Secrétariat du Conseil d'administration et Sous-Division de la gestion des installations (Division des services de gestion)  Le PAM souscrit à la réponse du CCS à cette recommandation, selon laquelle cette politique serait plus efficace si elle faisait partie d'une politique plus large relative à l'accessibilité des locaux des entités des Nations Unies, devant s'appliquer à tous les organismes afin de garantir des solutions et des normes cohérentes. Le PAM contribuera à toute action interorganisations lancée pour donner suite à cette recommandation.
2018/6 Rec. 2	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Pour toutes les grandes conférences qui se tiennent hors des locaux des entités du système des Nations Unies, les chefs de secrétariat de ces entités devraient veiller à ce que les prescriptions en matière d'accessibilité soient clairement énoncées dans les accords conclus avec l'entité hôte pour certaines conférences et réunions	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Secrétariat du Conseil d'administration, Sous-Division de la gestion des installations (Division des services de gestion) et Sous-Division des achats de biens et de services Le PAM fera figurer les prescriptions prévues dans les accords conclus avec les prestataires

ANNEXE	ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION								
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations			
						extérieurs de services et les fournisseurs de salles de réunion pour les grandes conférences.			
2018/6 Rec. 3	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient désigner, d'ici à décembre 2021, un coordonnateur pour l'accessibilité au sein de leur entité, dont le mandat définirait clairement le rôle et les responsabilités en matière d'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions	Acceptée en partie	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Secrétariat du Conseil d'administration, Sous-Division de la gestion des installations (Division des services de gestion) et Division des programmes – Action humanitaire et développement  Dans le cadre de sa politique globale et de son programme de travail relatifs à la protection, à la responsabilité à l'égard des populations touchées et à l'inclusion, la Division des programmes – Action humanitaire et développement s'efforce d'étoffer la palette de moyens dont dispose le PAM s'agissant du handicap, en établissant des normes, des règles et des politiques au niveau mondial qui permettent de tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire au niveau des pays, notamment en consultant ces personnes.  En ce qui concerne les services de conférence, compte tenu de la structure décentralisée du PAM, il est particulièrement important d'inclure la sensibilisation aux exigences en matière d'accessibilité dans les descriptifs de postes en rapport avec la prestation de services susceptible d'être utilisés par des personnes handicapées (services de conférence, publications, ressources humaines, etc.).  Les activités de sensibilisation – comme les manifestations organisées par le PAM avec le concours du rappeur Signmark et de la			

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	IS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAP	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						conférencière Elise Roy, intervenant dans les médias sociaux, tous deux malentendants (au moyen du sous-titrage en direct, utilisé pour la première fois en 2019), et un dialogue ouvert consacré aux moyens de venir à bout des difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans le cadre des programmes d'assistance alimentaire et de nutrition – encouragent le personnel du PAM dans le monde entier à prendre en considération l'accessibilité dans le cadre de toutes les activités du PAM.
2018/6 Rec. 4	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient charger les bureaux compétents qui s'occupent des questions d'accessibilité d'élaborer, d'ici à décembre 2021, des procédures normalisées eu égard aux responsabilités opérationnelles qui leur incombent d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions	Acceptée en partie	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Sous-Division de la gestion des installations (Division des services de gestion), Secrétariat du Conseil d'administration, Division de la sécurité et Division chargée du bien-être du personnel  Au PAM, l'accès des personnes handicapées aux conférences et aux réunions a été facilité le cas échéant. À ce jour, au Siège, il y a eu trois cas dans lesquels il a été possible de répondre pleinement aux besoins de personnes handicapées avec l'appui de l'Unité des services de conférence (qui relève du Secrétariat du Conseil d'administration), de la Division de la sécurité et de la Division chargée du bien-être du personnel. Voir aussi les réponses aux recommandations 1 et 2.
2018/6 Rec. 5	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient imposer aux organisateurs de réunions et de conférences l'obligation de garantir, d'ici à décembre 2021, que: a) La participation des personnes handicapées est pleinement soutenue par	Acceptée en partie	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Secrétariat du Conseil d'administration, Division de la sécurité et Division chargée du bien-être du personnel S'il n'a pas été souvent nécessaire au PAM de répondre aux besoins de personnes handicapées, tout est cependant mis en œuvre pour garantir l'accessibilité.

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
	du système des Nations Unies	des procédures d'enregistrement accessibles aux personnes présentant divers handicaps;  b) Les formulaires d'inscription disponibles dans un format accessible comportent des rubriques ayant pour objet de recueillir des informations précises sur les impératifs en matière d'accessibilité;  c) Les informations sur les installations et services accessibles sont diffusées auprès de tous les participants potentiels au moyen de sites Web et de notes d'information accessibles;  d) Les enquêtes de satisfaction réalisées, dans un format accessible, à l'issue des conférences et réunions englobent systématiquement des questions visant à évaluer le degré de satisfaction à l'égard de l'accessibilité des installations et services				Le Secrétariat du Conseil d'administration donnera suite à cette recommandation en fonction des besoins, en étroite coordination avec la Division de la sécurité et la Division chargée du bien-être du personnel. Voir aussi les réponses aux recommandations 2 et 4.
2018/6 Rec. 6	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient, d'ici à décembre 2021, offrir la possibilité de participer à distance à toutes les réunions et conférences qu'ils organisent, sans préjudice des efforts visant à rendre la participation aux réunions et conférences accessible aux personnes handicapées	Acceptée en partie	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Sous-Division de la gestion des installations (Division des services de gestion), Secrétariat du Conseil d'administration et Division des technologies de l'information  Le nouvel accord conclu entre le CCS et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) régissant les conditions d'emplo de courte durée des interprètes de conférence (du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023), stipule que les organisations doivent s'efforcer de mettre à disposition pour les réunions, au siège ou ailleurs, des installations conformes aux normes internationales les plus récentes applicables aux

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	IS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAPI	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						installations d'interprétation simultanée, notamment l'interprétation à distance.
						Pour la première fois, l'accord conclu entre le CCS et l'AllC fournit des orientations pour l'interprétation en langue des signes. Le PAM est un signataire de cet accord.
						Le PAM continuera de consulter les parties prenantes au sujet du recours à l'interprétation en langue des signes et à l'interprétation à distance selon qu'il convient.
						Depuis 2015, les dispositifs de diffusion sur le Web permettent aux participants autorisés de suivre à distance les manifestations organisées par le PAM, la transmission étant assurée dans certaines des six langues officielles, voire toutes; la vidéo est disponible pour les débats et les exposés.
						Dans les bureaux extérieurs, la participation à distance continuera d'être assurée à la demande. Le PAM constate que s'il est techniquement possible (et parfois coûteux) de permettre la participation à une manifestation grâce à une connexion à distance, il n'est pas possible de garantir l'identité d'une personne participant à distance à une réunion, aussi cette option doit-elle être utilisée avec prudence.
2018/6 Rec. 7	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient publier des instructions à l'intention des services des technologies de l'information et des	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Secrétariat du Conseil d'administration, Sous-Division de la gestion des installations (Division des services de gestion) et Division des technologies de l'information
	conférences et réunions des entités	communications et de gestion des installations afin qu'ils procèdent à des évaluations périodiques de l'accessibilité des installations				Le PAM est déterminé à adapter son approche afin d'assurer l'accessibilité aux installations et aux services conformément aux normes

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	NS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAPI	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
	du système des Nations Unies	et services des entités de l'Organisation pour les conférences et réunions, et qu'ils veillent à ce que les organisations de personnes handicapées soient dûment consultées à toutes les étapes du processus				internationales applicables et aux informations fournies en retour par les personnes handicapées. Voir aussi les réponses aux recommandations 4, 5 et 6.
2018/6 Rec. 8	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient charger les services des achats de rédiger, d'ici à décembre 2021, des dispositions visant à incorporer les contrôles et/ou prescriptions en matière d'accessibilité dans les politiques et directives relatives aux achats, pour examen et adoption par l'autorité qui a pouvoir de décision en la matière	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Sous-Division des achats de biens et de services Au PAM, la fonction achats pour ce qui est des services de conférence est décentralisée, et les exigences en matière d'accessibilité figurent dans les spécifications techniques des services à assurer pour les grandes conférences. Voir également la réponse à la recommandation 2.
2018/6 Rec. 9	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer et mettre en œuvre, par l'intermédiaire des mécanismes interinstitutions pertinents, d'ici à décembre 2021, un module de formation spécialisée obligatoire, commun à l'échelle du système, sur l'inclusion du handicap et de l'accessibilité, à l'intention du personnel participant directement ou indirectement au service des conférences et réunions, notamment mais pas exclusivement le personnel de la gestion des conférences, de la gestion des infrastructures et des services, des ressources humaines, des achats, du service en charge des questions juridiques, des services des technologies de l'information et des communications, des services médicaux, de l'information au public, et des services de la sécurité et de la sûreté	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines Le PAM reconnaît l'utilité des modules de formation relatifs à la prise en compte du handicap et propose déjà des cours pertinents par le biais de sa plateforme d'apprentissage. Si un module de formation spécialisée obligatoire commun consacré à la prise en compte du handicap et à l'accessibilité est mis au point pour le système des Nations Unies, le PAM le proposera au personnel par le biais de sa plateforme d'apprentissage.

ANNEXE	I: RECOMMANDATION	IS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES	DEPUIS LA PRÉSE	NTATION DU PRÉ	CÉDENT RAPI	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/6 Rec. 10	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Les organes délibérants des entités du système des Nations Unies devraient inscrire à leur ordre du jour l'examen des rapports périodiques qui leur sont soumis sur l'état d'accessibilité des personnes handicapées aux installations et services de conférence et de réunion, y compris l'état d'avancement des mesures visant à remédier aux lacunes en matière d'accessibilité	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration Le Conseil examinera l'efficacité des mesures visant à assurer l'accessibilité en fonction des besoins dans le cadre du processus mené par son Bureau après chacune des sessions en vue de tirer des enseignements de l'expérience. Voir également la réponse à la recommandation 4.
2018/5 Rec. 1	Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	Les chefs de secrétariat, en coordination avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et en vue d'adopter une démarche cohérente à l'échelle du système, devraient, d'ici à la fin de 2020, améliorer les systèmes existants ou en mettre en place de nouveaux pour recenser de manière précise les ressources à consacrer aux services d'appui administratif, quelles que soient la source de financement ou la classification des coûts, et indiquer comment il conviendrait de définir et d'évaluer l'efficience	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM accueille favorablement la recommandation et fait observer que le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a mené les activités nécessaires suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/279, et en a rendu compte au Conseil économique et social en 2019.
2018/5 Rec. 2	Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	Les organes délibérants devraient demander aux chefs de secrétariat d'élaborer des indicateurs et des objectifs de résultats pour améliorer la prestation des services d'appui administratif, et d'afficher publiquement les résultats obtenus	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le nouvel outil en ligne concernant la stratégie relative aux modalités de fonctionnement comprend un ensemble d'indicateurs de performance clés obligatoires, élaborés en collaboration avec les autres organisations. L'équipe chargée de la gestion des opérations utilisera le système pour évaluer les services interorganisations une fois le cadre de cette stratégie pleinement mis en application au niveau des opérations menées sur le terrain.

ANNEXE Numéro de la recommandation	I: RECOMMANDATION  Document	Recommandation	DEPUIS LA PRÉSE État d'acceptation*	ENTATION DU PRI État d'application**	ÉCÉDENT RAPI État du dossier***	PORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION Observations
						Le PAM appuiera la mise en service de l'outil en ligne à l'échelle mondiale, y compris pour ce qui est de la communication d'informations relatives aux indicateurs de performance clés obligatoires dans l'outil en ligne concernant la nouvelle stratégie, où les résultats seront affichés et librement accessibles.
2018/5	Possibilités	Pour surmonter les obstacles bureaucratiques,	Acceptée en		Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion
Rec. 4	d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	le Secrétaire général, en consultation avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, devrait lancer, d'ici à la fin de 2020, la mise à l'essai d'un modèle de fonctionnement dans le cadre duquel une seule entité fournirait des services d'hébergement aux autres	partie			Le PAM est favorable à la mise en place de modalités d'hébergement adaptées à chaque contexte national et fait observer que les dispositions prévoyant des locaux communs et des institutions chefs de file peuvent convenir davantage dans les contextes de développement que dans certains contextes humanitaires.  L'axe de travail relatif aux services administratifs
						communs du Groupe des innovations institutionnelles a pour objectif de réaliser des gains d'efficience et d'améliorer la qualité des services moyennant le regroupement des services administratifs rattachés à un lieu précis au niveau des pays. L'équipe de projet du Groupe a démarré les consultations avec les entités des Nations Unies dans certains pays afin de recenser les possibilités de regroupement pour ces entités dans chaque pays.
						Le PAM note que les délais recommandés ont peu de chance d'être tenus puisque l'action à mener devrait correspondre aux échéances fixées par le Secrétaire général et le Groupe des innovations institutionnelles. Le PAM continuera de contribuer aux initiatives interorganisations découlant des consultations

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						menées par l'équipe de projet du Groupe avec les entités des Nations Unies.
2018/5 Rec. 5	Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	Le Secrétaire général devrait créer, d'ici à septembre 2019, un groupe restreint de chefs de secrétariat, comprenant notamment ceux du FNUAP, du HCR, du PAM, du PNUD et de l'UNICEF, qui aurait pour tâche de formuler une proposition de regroupement des dispositifs d'appui administratif au niveau des pays, conformément aux dispositions de la résolution 72/279de l'Assemblée générale	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Comme mentionné dans les observations interorganisations du CCS, ces activités sont en cours dans le cadre de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, et son orchestrées par le Groupe des innovations institutionnelles, en étroite consultation avec l'équipe de transition pour le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et sous la direction générale de la Vice-Secrétaire générale. Tous les organismes énumérés participent à ces travaux. Un bilan des progrès accomplis dans ce domaine a été présenté au Conseil économique et social lors de son débat consacré aux activités opérationnelles en 2019.
2018/5 Rec. 6	Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable devrait recentrer les activités mises en commun des équipes de pays des Nations Unies sur un nombre plus limité de domaines d'action, tels que les locaux communs, les services de gestion des installations et les achats. Toutes les équipes de pays devraient être tenues, d'ici à la fin de 2020, de présenter une analyse de viabilité sur les locaux communs. Elles devraient également être tenues d'établir des accords et des contrats de services communs à long terme d'ici à la fin de 2020	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM appuie la recommandation mais est d'accord avec les observations interorganisations du CCS concernant le rapport du CCI selon lesquelles il n'est pas toujours possible de partager des locaux au niveau des pays en raison du manque de disponibilité, du caractère peu abordable des solutions envisagées ou du manque de respect des normes de sécurité. D'autres modalités de travail devraient donc être envisagées. Voir également la réponse à la recommandation 4. Le PAM approuve également les observations interorganisations du CCS concernant le point de vue des bénéficiaires de services, selon lesquelles

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						le fait de se concentrer sur un ensemble de services plus limité risque de se traduire par une augmentation des frais d'administration et de la complexité. Il pourrait être plus efficient et plus efficace de mettre en œuvre des projets pilotes couvrant un éventail complet de services, et l'intégralité des activités.  Le PAM appuiera les initiatives interorganisations découlant des activités de planification du regroupement menées par l'équipe spéciale chargée des locaux communs et des services de gestion des installations et par l'équipe de projet
2018/5	Possibilités	Le Secrétaire général, en collaboration avec	Acceptée	Appliquée	Clos	du Groupe des innovations institutionnelles.  Coordonnateurs: Division des services de gestion
Rec. 7	d'améliorer d'autres chefs de secrétariat d'entités q l'efficience et exécutent des programmes sur le terra l'efficacité des devrait, d'ici à la fin de 2020, élaborer u	exécutent des programmes sur le terrain, devrait, d'ici à la fin de 2020, élaborer une proposition visant expressément à définir la				et Bureau des services juridiques  Le PAM note que la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau a été signée par 16 entités des Nations Unies.
	administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	façon de faire de la reconnaissance mutuelle un vecteur du regroupement des capacités, de manière à réduire les doubles emplois et à rationaliser la présence physique de l'Organisation				Le PAM adhère au principe de reconnaissance mutuelle et attend avec intérêt le projet d'accord élaboré par le Groupe des innovations institutionnelles, les principes relatifs au calcul de coûts et les normes de satisfaction des clients, dont le but est de compléter et de faciliter la poursuite de la mise en application de la déclaration de reconnaissance mutuelle. Le PAM est prêt à contribuer à l'élaboration d'une proposition visant à définir la façon dont le concept de reconnaissance mutuelle sera appliqué.

ANNEXE	ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/5 Rec. 10	Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des entités qui assurent le fonctionnement de centres multifonctionnels de services partagés à l'échelle mondiale ou envisagent d'en créer un (la FAO, le HCR, l'OMS, le PNUD, le Secrétariat, l'UNICEF et l'UNOPS), celui du PAM et les autres chefs de secrétariat qui sont désireux de participer devraient, d'ici à la fin de 2019, constituer un conseil des services partagés qui aurait pour mission d'élaborer une étude de viabilité sur des services partagés mondiaux et d'assurer leur conception opérationnelle	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM souscrit à la recommandation et note que les activités devraient être harmonisées avec celles du Groupe des innovations institutionnelles. Il contribuera en outre à toutes les initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation.

<sup>\*</sup> Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "acceptée en partie" et "non acceptée".

<sup>\*\*</sup> Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM ou si aucune autre mesure n'est prévue.

<sup>\*\*\*</sup> Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/4 Rec. 1	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les organes délibérants devraient adopter d'ici à 2020 des mesures pour que toutes les politiques relatives aux manquements et aux actes de représailles définissent les canaux et modalités appropriés, faisant par exemple intervenir des comités de contrôle indépendants, par lesquels il est possible de formuler, aux fins d'une enquête, des allégations concernant des manquements du chef de secrétariat de l'entité et de toutes autres fonctions pour lesquelles le traitement des questions soulevées est susceptible d'occasionner un conflit d'intérêts	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Le Bureau de la déontologie a élaboré une politique révisée en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités en collaboration avec les parties prenantes, notamment le Bureau des services juridiques, la Division des ressources humaines et le Bureau de l'Inspecteur général. La politique révisée a été transmise pour examen au Comité chargé de la supervision et des politiques, et devrait être publiée en 2020 sous la forme d'une circulaire du Directeur exécutif.
2018/4 Rec. 2	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Dans les entités du système des Nations Unies qui ne disposent pas d'un mécanisme extérieur et indépendant d'examen des recours formés contre des décisions ayant conclu à l'absence d'éléments laissant présumer l'existence de représailles, le chef de secrétariat devrait donner pour instruction au(x) bureau(x) compétent(s) d'élaborer, d'ici à 2020, des solutions appropriées visant à remédier à cette lacune, afin qu'il puisse les examiner dans les meilleurs délais et intégrer dans	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie  Dans sa politique révisée en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités (voir la recommandation 1), le Bureau de la déontologie a prévu un mécanisme de recours en cas de décisions ayant conclu à l'absence d'éléments laissant présumer l'existence de représailles.

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		des versions actualisées des politiques de protection contre les représailles les mécanismes et processus qui auront été convenus				
2018/4 Rec. 3	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient actualiser d'ici à 2020 leurs politiques relatives à la dénonciation d'abus afin de remédier aux insuffisances et aux lacunes détectées dans les évaluations des meilleures pratiques effectuées par le CCI	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie La révision par le Bureau de la déontologie de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités est évoquée dans les réponses aux recommandations 1 et 2.
2018/4 Rec. 6	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer d'ici à 2020 des procédures normalisées permettant de protéger en amont contre les représailles les personnes qui signalent des manquements, procédures qui devraient notamment consister à réaliser une évaluation des risques et à recenser clairement les mécanismes d'appui disponibles	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Des mesures préventives de protection ont été prévues dans le cadre de la révision de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités évoquée dans les réponses aux recommandations 1, 2 et 3. Des procédures opératoires normalisées seront mises en œuvre après la publication de la politique révisée.
2018/4 Rec. 7	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer d'ici à 2020 des procédures normalisées de traitement des affaires de représailles, assorties de listes de contrôle et de protocoles	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Bureau de la déontologie et Bureau de l'Inspecteur général Le PAM dispose de procédures opératoires normalisées pour les enquêtes. Le Bureau des inspections et des enquêtes met actuellement à jour ces procédures afin de préciser la façon dont

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		spécifiques pour les enquêtes, les services d'appui et la communication				les enquêteurs doivent communiquer avec le Bureau de la déontologie. Les procédures révisées sont actuellement à l'examen. Des procédures opératoires normalisées actualisées concernant tous les domaines d'enquête seront mises en place en 2020.
						Le Bureau de la déontologie élaborera des procédures opératoires normalisées pour le traitement des cas de représailles et mènera une campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique révisée en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités (voir les réponses aux recommandations 1, 2, 3 et 6).
2018/4 Rec. 8	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient veiller à ce que, d'ici à 2020, les canaux anonymes de signalement de manquements soient: a) mis au point et opérationnels; b) disponibles dans toutes les langues de travail de l'entité; c) accessibles à tous les membres du personnel, fournisseurs et bénéficiaires; d)	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Bureau de l'Inspecteur général, Bureau des services juridiques et Bureau de la déontologie  Le PAM fait appel à un service externe de permanence d'urgence répondant aux exigences de cette recommandation.  Ce service d'aide en ligne du PAM <sup>4</sup> , hébergé par NAVEX Global, a été lancé le 31 mars 2020. Le site peut être consulté en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en portugais, et toutes les autres langues sont disponibles par téléphone. La
		inscrits dans leurs politiques pertinentes; et e) largement diffusés				page Web correspondante est hébergée sur des serveurs extérieurs au PAM et les personnes le souhaitant peuvent y déposer des plaintes de manière anonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http://wfphotline.ethicspoint.com.

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						Les pages de l'Intranet et du site Web externe du PAM ont été mises à jour de sorte qu'y figure un lien vers ce site; en parallèle, il demeure possible d'envoyer ses doléances à l'adresse qui avait été initialement établie à cet effet (hotline@wfp.org). Les documents directifs et autres communications internes du PAM faisant référence à la nouvelle permanence d'urgence devront être mis à jour. Une campagne de communication destinée à l'ensemble du personnel est prévue d'ici à la fin du troisième trimestre de 2020.
2017/9 Rec. 1	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient charger leurs collaborateurs investis de la fonction de déontologie d'inventorier, d'ici à décembre 2019 au plus tard, les cas les plus courants et de recenser les risques découlant de situations dans lesquelles leurs organismes respectifs sont confrontés à des conflits d'intérêts institutionnels	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Le Bureau de la déontologie consulte la Division de la gestion globale des risques; l'inventaire des conflits d'intérêts institutionnels devrait être achevé d'ici à la fin de l'année.
2017/9 Rec. 2	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient charger leurs services de gestion des ressources humaines d'instaurer un formulaire de déclaration obligatoire de conflit d'intérêts à faire signer par tous les	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Division des ressources humaines et Bureau de la déontologie en consultation avec le Bureau des services juridiques  Le Bureau de la déontologie a mis au point un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts à remplir avant la nomination, et les orientations correspondantes se rapportant à sa mise en

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		fonctionnaires en même temps que leur serment ou déclaration, et par les autres catégories de personnel entrant au service d'une organisation, quelle que soit la durée de leur mission. Le formulaire devrait être élaboré avec l'aide de la fonction de déontologie de l'organisation concernée et d'autres fonctions, selon que de besoin, et en consultation avec toute instance interorganisations future				œuvre par la Division des ressources humaines. Cette dernière a utilisé le formulaire à titre expérimental et il faudra en mettre en ligne une version simplifiée pour pouvoir en étendre l'usage à l'échelle mondiale. La Division des ressources humaines continuera de travailler avec le Bureau de la déontologie à la définition des prochaines étapes de mise en œuvre.
2017/9 Rec. 3	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs d'établir un rapport détaillé sur les programmes de transparence financière existants et proposer d'apporter à la raison d'être et à la portée de ces programmes toutes modifications nécessaires pour en améliorer l'efficacité	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Bureau de la déontologie En 2017, sur la base des enseignements tirés de l'expérience et en consultation avec un sous-traitant externe, le Bureau de la déontologie a examiné le programme de déclaration de situation financière. La nouvelle circulaire du Directeur exécutif sur les conflits d'intérêts et le programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts, est parue en mars 2020.
2017/3 Rec. 6	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient encourager l'utilisation d'outils de réservation en ligne des voyages en avion, actualiser leurs politiques en matière de voyages en y incluant	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM a mis en place une plateforme de voyages en libre-service, qui a été expérimentée en 2019 au Siège et au sein du Groupe des voyages en Inde, qui relève des services d'appui mondiaux. La poursuite de la mise en service et le développement de cette plateforme en 2020 sont

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		des directives d'exploitation optimale de ces outils, et envisager d'intégrer ceux-ci dans leurs systèmes existants d'ici à 2020				à l'examen en raison de la mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) et des restrictions imposées au niveau des voyages du fait de la COVID-19.
2016/10 Rec. 1	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des politiques de gestion des savoirs et connaissances alignées sur le mandat, les buts et les objectifs de leurs organisations respectives, d'ici à la fin de 2018. Ces stratégies doivent être fondées sur une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de gestion des connaissances, et comprendre des mesures de mise en œuvre.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion des connaissances  Le PAM a élaboré une stratégie de gestion des connaissances qui réaffirme l'importance de cette gestion s'agissant de contribuer à la réalisation des objectifs institutionnels liés au Programme 2030. La stratégie repose sur trois piliers: les personnes, les procédures et les systèmes. Le PAM met cette stratégie en application et les systèmes sont en cours de déploiement.  L'adaptation de la stratégie compte tenu des besoins recensés au titre des piliers relatifs aux personnes et aux procédures est effectuée au niveau des divisions et des régions.

<sup>\*</sup> Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "acceptée en partie", et "non acceptée".

<sup>\*\*</sup> Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM ou si aucune autre mesure n'est prévue.

<sup>\*\*\*</sup> Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

#### **ANNEXE III**

### Hyperliens vers les rapports du CCI et les observations du CCS

Cote du rapport	Titre du rapport et hyperlien	Observations du CCS
JIU/REP/2019/6	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	A/74/670/Add.1
JIU/REP/2019/4	Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies	A/74/669/Add.1
JIU/REP/2019/3	Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	A/75/76/Add.1
JIU/REP/2019/2	Examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes	A/74/306/Add.1
JIU/REP/2018/7	Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	A/74/216/Add.1
JIU/REP/2018/6	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	A/74/217/Add.1
JIU/REP/2018/5	Possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif pour le renforcement de la coopération interorganisations	A/74/71/Add.1
JIU/REP/2018/4	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	A/73/665/Add.1
JIU/REP/2017/9	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	A/73/187/Add.1
JIU/REP/2017/3	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	A/72/629/Add.1
JIU/REP/2016/10	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	A/72/325/Add.1

### Liste des sigles utilisés dans le présent document

AIIC	Association internationale des interprètes de conférence
CCI	Corps commun d'inspection
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM